

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9145
10 avril 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 10 AVRIL 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et me référant à la lettre du représentant permanent par intérim de l'Irak, datée du 1er avril 1969 (S/9125), j'ai l'honneur de faire la déclaration suivante :

Comme j'ai eu l'occasion de le signaler antérieurement, le fait essentiel est que le Gouvernement irakien a refusé d'accepter le cessez-le-feu ordonné par le Conseil de sécurité en juin 1967. La lettre de l'Irak du 1er avril 1969 confirme que la politique du Gouvernement irakien est de saboter le maintien du cessez-le-feu. Elle confirme également que le Gouvernement irakien demeure mû par l'arrogant dessein de faire la guerre contre Israël, aussi bien à l'aide de ses forces armées régulières que par les actes de terrorisme.

Plusieurs déclarations officielles faites récemment par des personnalités irakiennes prouvent sans l'ombre d'un doute que tel est l'objectif du Gouvernement irakien.

Le 2 avril 1969, le Président de l'Irak lui-même, dans une entrevue publiée par le journal turc Milliyet, a déclaré que "l'Irak a rejeté la résolution du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité concernant le Moyen-Orient ... Israël a été créé contre la volonté des Arabes et doit être définitivement annihilé".

Selon les nouvelles données à la radio officielle de Bagdad le 25 mars 1969, le Ministre irakien de la culture et de l'information a déclaré que l'Irak donne son plein appui à toutes les formes de guerre contre Israël et que les opérations d'irréguliers ne sauraient se substituer à une action unifiée de forces armées régulières sur tous les fronts et dans toutes les zones de combat. Il a poursuivi

en ces termes: "La présence des courageuses forces militaires irakiennes au front et le fait qu'elles soient à même de frapper durement l'ennemi nous garantissent qu'elles ne reviendront pas du champ de bataille avant d'avoir remporté une victoire totale."

Malgré le refus du Gouvernement irakien d'accepter le cessez-le-feu sans faux-fuyants, la pleine responsabilité de l'aggravation de la situation incombe au Gouvernement irakien, qui envoie des unités de ses forces armées dans d'autres pays en exécution de cette politique, ainsi qu'aux gouvernements qui permettent et même encouragent le maintien de forces expéditionnaires irakiennes sur leur territoire.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH